

**Sujet :** [INTERNET] Contribution à l'enquête publique - A l'attention de M. Le Commissaire-enquêteur

**De :** alain riou

**Date :** 17/01/2024 16:42

**Pour :** pref-projet-terreal@eure.gouv.fr

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je fais suite à ma visite à votre permanence mardi 9 janvier et à notre discussion et vous prie de trouver ci-jointe la lettre ouverte que les membres du Conseil de notre association Vexin Nature Qualité de Vie ont adressée à M. Le Préfet de l'Eure en juin dernier. Dans sa réponse, Monsieur le Préfet nous a indiqué "qu'il était disposé à recevoir une délégation de notre association après la tenue de l'enquête publique et avant sa prise de décision sur ce dossier".

Je profite de ce mail pour vous communiquer, pour votre bonne information, les pages 1 et 3 du Démocrate Vernonnais en date du 3 janvier 2024.

Je vous prie, Monsieur le Commissaire-enquêteur, à l'assurance de toute ma considération.

Alain Riou

Coprésident de Vexin Nature Qualité de Vie

— Pièces jointes : —

20230602 Lettre ouverte à Monsieur le Préfet de l'Eure.pdf	35,5 Ko
20240103 démocrate page 3.pdf	692 Ko
20240103 Democrate Une.pdf	696 Ko

## Lettre ouverte à Monsieur le Préfet de l'Eure

Monsieur le Préfet de l'Eure  
Préfecture de l'Eure  
Boulevard Georges Chauvin  
27000 Évreux

Cahaignes, le 2 juin 2023

Monsieur le Préfet,

Nous vous avons écrit, lors de votre prise de fonction en août dernier, pour attirer votre attention sur l'insanité d'un projet porté par la société Terreal d'installer une carrière d'argile, au cœur presque de notre petit village du Vexin. Nous étions alors convaincus que sa tentative était vouée à l'échec, tant ce projet mal conçu avait suscité d'opposition dans l'ensemble de la communauté de l'Eure.

Las, un avis favorable, certes avec réserves, du commissaire-enquêteur, qui a surpris jusque dans les rangs de la haute fonction publique normande, avis favorable inspiré sans doute par l'ambiguïté et le manque de détermination de l'exécutif de Vexin-sur-Epte dans son opposition à l'installation d'une carrière à cet endroit, sont venus redonner vie à un projet qui partait en vrille. Et c'est ainsi qu'une version légèrement moins impactante pour le village a pu être concoctée par les équipes de Terreal, version qui, si l'on en croit l'ambiance d'une réunion qui s'est tenue début mai à la sous-préfecture des Andelys, serait officiellement présentée aux services de la Préfecture, puis pour la forme à l'enquête publique complémentaire, avant d'être officiellement validée en vue d'un début d'exploitation au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Nous disons « pour la forme », car vous le savez bien, Monsieur le Préfet, la prochaine « enquête publique complémentaire », ne portera que sur la seule validation des maigres améliorations apportées au projet initial. Elle ne remettra donc rien de fondamental en question...

Vous savez aussi qu'une réunion publique d'information s'est tenue à Cahaignes une semaine après cette réunion aux Andelys, au cours de laquelle les habitants du village ont dit la totale incompréhension et l'immense colère que leur inspirait le développement de cette affaire. Ils ont aussi évoqué à cette occasion, et c'est encore plus grave, leur perte de confiance dans leurs élus et dans nos institutions qui ne les protégeaient pas.

Nous voulons toujours croire, Monsieur le Préfet, que « l'intelligence publique » aura raison de ce funeste projet. Alors nous nous permettons de vous adresser cette lettre ouverte.

Tout d'abord, nous souhaitons vous faire remarquer que ce « projet alternatif », et son léger recul du front d'exploitation sont une véritable tartufferie, d'une part parce que les nuisances de bruit, de poussières, de camions, seront toujours là, parce que les paysages seront toujours dévastés, parce que les habitants ne seront toujours pas garantis contre la perte de valeur de leurs maisons, conséquence des nuisances du projet et de leur inévitable effet sur l'attractivité des lieux, et d'autre part parce que rien n'empêchera Terreal de rejouer dans dix ans son numéro favori du chercheur d'argile qui, faute d'avoir cherché vraiment, n'en a pas trouvé ailleurs et se trouve ainsi contraint, bien sûr pour sauver des emplois (!), de demander une extension pour creuser toujours plus près des maisons de Cahaignes.

Car oui Monsieur le Préfet, Terreal est coupable dans cette histoire et il ne peut se prévaloir de ses propres turpitudes, à savoir dire qu'il lui faut exploiter ce gisement de Cahaignes, si près des habitations, pour continuer à alimenter en argile son usine des Mureaux, alors qu'il n'a pas cherché d'argile ailleurs quand il en était encore temps, tout heureux qu'il était d'avoir « topé » avec un agriculteur peu regardant de l'intérêt de son village et de la collectivité. Nous reviendrons sur ce point...

De l'argile de la qualité que recherche Terreal et à proximité de l'usine des Mureaux, il y en avait pourtant et il y en a toujours, comme la société le précise elle-même dans sa réponse d'août dernier au commissaire-enquêteur, sur une zone d'une superficie conséquente qui s'étend grosso modo de Versailles jusqu'au-dessus de Gisors !

Ensuite, nous voulons vous dire, Monsieur le Préfet, que vous aurez à prendre dans quelques mois une décision qui ne pourra pas n'être qu'une décision administrative. Elle aura une portée politique et sera aussi évaluée, par la communauté de l'Eure à laquelle nous appartenons, à l'aune de la morale. Parce qu'elle sera en effet la conclusion d'un conflit dont il faut sans doute à ce stade rappeler qui en sont les protagonistes.

D'un côté, des gens ordinaires, raisonnables, qui travaillent dur, le plus souvent loin de chez eux, qui pour cela se lèvent tôt et rentrent tard, qui ont depuis longtemps accepté de voir les commerces et les médecins s'éloigner, de vivre loin des transports et des services publics, parce que leur maison et la quiétude de leur village sont leurs biens les plus chers.

Ces gens raisonnables ne sont ni des décroissants, ni d'affreux égoïstes. Ils savent bien ce qu'est la maîtrise d'un budget, ils savent bien la nécessité dans laquelle se trouve leur pays de retrouver des marges de manœuvre économiques. Ils connaissent le sujet des carrières car ils en ont déjà deux dans leur environnement proche. Deux carrières dont ils n'arrêtent pas de dire qu'elles ne gênent personne car distantes d'un kilomètre de toute habitation et d'un accès facile, direct au réseau routier principal.

Deux conditions d'acceptabilité que le projet de Terreal à Cahaignes, vous en conviendrez, est loin de satisfaire...

Face à eux, un agriculteur, propriétaire terrien d'envergure et un carrier fabricant de tuiles. Ils ont signé un contrat en 2014, accessible sur le site internet de la Préfecture de l'Eure, aux termes duquel l'agriculteur a donné au carrier, pour cinquante ans, renouvelables par tranche de 5 ans par tacite reconduction (!), la clé de quelques-uns de ses champs contre une rémunération calée sur le tonnage d'argile extraite. Il faut préciser, car le détail en vaut la peine, que l'agriculteur était au moment de cette association le deuxième adjoint de sa commune, investi par là d'une mission d'intérêt général au service de sa communauté (il est toujours conseiller municipal et communautaire).

Quant au carrier fabricant de tuiles Terreal, il s'agit d'une multinationale dont le capital est détenu par des banques et fonds d'investissement anglo-saxons qui sont en train de la céder à l'Autrichien Wienerberger. Ses dirigeants nous disent, sans le documenter le moins du monde, que si cette carrière ne peut se faire, leur usine des Mureaux devra fermer.

Qu'allez-vous faire, Monsieur le Préfet ? Allez-vous croire à ce grand classique du chantage à l'emploi ? Et quand bien même le risque de fermeture de l'usine serait documenté et qui plus est prouvé, ce qui encore une fois est loin d'être le cas, pensez-vous vraiment que les personnels concernés, qui ne représentent qu'un peu plus d'1% des effectifs de Terreal, ne seraient pas redéployables ailleurs dans le groupe ?

Cessons de nous raconter des histoires ! Vous savez bien sûr que ce projet ne rapportera aucun véritable revenu à la commune ou au département de l'Eure. Qu'il ne créera aucun emploi. Allez-vous sacrifier les 400 habitants d'un village du Vexin pour assurer un revenu supplémentaire de quelque 50.000 euros par an à notre agriculteur qui a plusieurs centaines d'hectares à exploiter ailleurs, ainsi que pour distribuer de gras dividendes aux actionnaires de Terreal ?

Il y a quelques jours, le Président de la République évoquait un risque de décivilisation pour notre pays. Ne voyez-vous pas que c'est à force d'épisodes comme celui-ci que notre société perd son âme et sa boussole ?

Nous comptons sur vous, Monsieur le Préfet, pour que, d'une manière ou d'une autre, cette mauvaise farce s'arrête...

Dans cette attente, nous nous tenons à votre disposition pour toute précision et vous invitons à visiter les lieux afin de vous rendre compte, par vous-même, du terrible enjeu que représente ce projet pour notre collectivité.

Avec nos respectueuses salutations.

Les membres du conseil de l'association Vexin Nature Qualité de Vie :  
Charles Allaire, Didier Anfry, Sophie Arouet, Olivier Chaumier, Patrick Coez, Bertrand Hard, Isabelle Hautemer, Philippe Lebranchu, Françoise Renault, Alain Riou

VEXIN-SUR-EPTE

## PROJET DE CARRIÈRE À CAHAIGNES « Nous sommes abasourdis par tant d'arrogance de la part de Terreal »

Les modifications apportées au projet initial du groupe Terreal sont jugées insuffisantes par l'association Vexin nature qualité de vie, alors que l'enquête publique doit démarrer le 9 janvier prochain.

Pour ses opposants, on est encore très loin du compte. À partir du mardi 9 janvier, les habitants de la commune nouvelle de Vexin-sur-Epte sont invités à s'exprimer dans le cadre du lancement d'une nouvelle enquête publique relative au projet d'exploitation de carrière à Cahaignes, porté par la société Terreal. Pour rappel, cette dernière, spécialisée dans la production de tuiles et de briques, entend exploiter une carrière d'argile à ciel ouvert pour une durée de 20 ans minimum.

de vie a pris connaissance du dossier déposé par Terreal en préfecture de l'Eure. Et ça a été la douche froide. « Nous sommes abasourdis par tant d'arrogance de la part de Terreal sur ce dossier. Cela fait dix-huit mois que l'entreprise travaille sur un projet alternatif mais à la lecture du dossier, elle en a juste fait assez pour lever les réserves émises par le commissaire-enquêteur il y a un an », déplore, Alain Riou, co-président de l'association.

### Travail de dix-huit mois

Le projet initial, qui avait fait l'objet de réserves de la part du commissaire-enquêteur de la première enquête publique, avait provoqué une vive colère auprès des habitants du village et des communes alentours. Face à cette situation, le porteur de projet s'était engagé à apporter des modifications, en vue d'une nouvelle enquête publique qui a donc lieu en janvier. Il y a quelques jours, l'association Vexin nature qualité

### Plus de passage au cœur du village

Parmi les modifications apportées on retrouve le recul du front d'exploitation à 200 m des habitations, l'éloignement de la zone de stockage et la matérialisation d'un nouveau parcours pour les poids-lourds. « Pour ce dernier point, il ne traversera plus le cœur du village mais il va quand même pourrir la vie des habitants du bas de Cahaignes et ceux du hameau de Sénancourt. Ils vont devoir subir ces passages pendant au moins les vingt prochaines années », déplore Alain Riou.



L'enquête publique concernant le projet d'exploitation de carrière de la société Terreal va démarrer mardi 9 janvier.

Avant de poursuivre « Il n'y a rien en matière de garanties apportées au bâti existant, rien sur la dévalorisation des maisons ou encore sur la préservation des paysages, et rien non plus en matière de compensation

financière éventuelle pour l'ensemble des nuisances qui seront apportées. C'est donc un très mauvais dossier. »

D'autant qu'au terme de cette première phase d'exploitation, une extension de cette autorisation, d'une durée de

quinze ans, est possible. « Elle reviendrait ensuite à 100m seulement des maisons, comme c'était le cas dans le projet initial », insiste l'association.

Lors de l'élaboration de son Plan local d'urbanisme (PLU), la

municipalité de Vexin-sur-Epte a décidé de mettre en place une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) pour les carrières, afin de limiter le champ d'action des potentiels exploitants.

### Plan local d'urbanisme

En clair : les carrières exploitées doivent se trouver à une distance d'un kilomètre des habitations. Si cette solution est irréalisable, il est prévu le déploiement d'un écran végétal boisé, d'au moins 150m de profondeur et qui puisse s'intercaler entre la zone d'exploitation et les maisons.

Seul point positif pour l'association Vexin Nature qualité de vie : la position de la municipalité de Vexin-sur-Epte, « qui semble être irritée au plus haut point par les agissements de Terreal (lire article ci-dessous) ».

En attendant le début de l'enquête publique, la population est invitée à venir s'exprimer lors d'une réunion d'information organisée dans les locaux de la mairie de Cahaignes, à partir de 18h30 ce vendredi 5 janvier.

Maxime Laffiac

## JÉRÔME RICHARD, ADJOINT À L'URBANISME

### « Je ne vois pas comment ce projet peut être accepté »

Jérôme Richard, adjoint au maire chargé de l'urbanisme à Vexin-sur-Epte, a du mal à masquer son agacement. La raison : le contenu du dossier déposé par Terreal, au sujet de son projet d'exploitation d'une carrière d'argile à Cahaignes.

### « Recours à la diplomatie »

Les élus de la commune nouvelle avaient effectué plusieurs demandes auprès de l'entreprise pour privilégier l'extension de la carrière existante entre Tourry et la D151 (reprise par Terreal il y a quelques mois. *Ndlr*), une solution « balayée d'un revers de la main par l'entreprise » selon Jérôme Richard : l'éloignement du projet de Cahaignes, combinée à la mise en œuvre d'une zone boisée dans le cadre de la suppression du remblai au profit de la création d'un plan d'eau pour l'agriculture ou la biodiversité locale. « Pour ce dernier point, cela permettrait de di-



Jérôme Richard est l'adjoint au maire chargé de l'urbanisme à Vexin-sur-Epte.

viser, par deux le nombre de passages de camions et éviter de récupérer des déchets issus du Grand Paris, indique l' élu. Ces derniers mois, nous avons eu recours à la diplomatie afin de trouver le meilleur équilibre possible entre les intérêts économiques de la région et le cadre de vie de nos habitants. Le seul changement notable est que la desserte des camions a été modifiée, mais elle l'est au détriment d'autres habitants

du village. » D'autant que si le projet de Terreal venait à être validé, il sera impossible ensuite de s'opposer à une éventuelle extension après la première période d'exploitation. Ce qui « reviendra au projet initial ». « Je déplore la gourmandise de Terreal. J'encourage donc la population à exprimer son avis dans le registre de l'enquête publique et à échanger avec le commissaire-enquêteur », insiste Jérôme Richard.

### « La gourmandise de Terreal »

À l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal se réunira, le 24 janvier, pour donner sa position sur le projet. « Nous suivrons l'avis des habitants. En tout état

de cause, je ne vois pas comment ce projet est acceptable ni comment il pourrait être accepté. Je continue de faire confiance aux services de l'État qui sont bien informés de nos préoccupations. »

Autre inquiétude soulevée par l' élu : que Cahaignes devienne le terrain de jeu de militants activistes écologistes...

à l'image de l'épisode survenu au sein de l'entreprise Lafarge, à Bernay, il y a quelques semaines.

« Il n'y a aucun intérêt pour la commune et ses habitants, seulement des bénéfices économiques pour Terreal », conclut Jérôme Richard.

M.L.

## Aux Délices de Fabien

Le prix des matières premières baisse,  
le prix de nos gâteaux aussi :

Galette framboises	
4 pers. 12 <sup>€</sup>	
6 pers. 17 <sup>€</sup>	
8 pers. 22 <sup>€</sup>	

Dimanche 7 janvier : 1 TRADITION OFFERTE  
pour 1 galette achetée (min. 4 pers.)

5, rue aux Huilliers - VERNON - 02 32 51 71 01

DANS L'EURE

Condamnée à 25 ans de prison pour avoir dépecé son mari

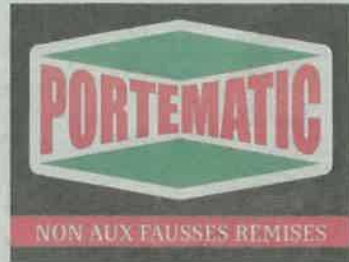
À VERNON ET SES ENVIRONS

Découvrez qui a été élu personnalité de l'année 2023

# Le Démocrate Vernonnais

actu.fr  
Le site de vos médias locaux

JEUDI 4 JANVIER 2024 - N° 4105  
Hebdomadaire - 1,70€  
1, place de l'ancienne Halle - BP 218 VERNON Cedex  
02 32 21 01 18 - ledemocrate@actu.fr



CARRIÈRE À CAHAIGNES : LES HABITANTS À BOUT DE NERFS

## « Comment ce projet peut être accepté »



Marianne LAFITE

US GASNY



Un jeune footballeur en vedette dans le nouvel album Panini

DU CHANGEMENT EN 2024  
Seine Normandie Agglomération se prépare au tri des bio déchets

MATERNITÉ  
Combien de bébés sont nés à Vernon en 2023 ?

CHAMBRAY  
Après 28 ans au service du Téléthon, il tire sa révérence



dimanche 7 Janvier 2024  
1 galette achetée = 10€ reversé aux pupilles des sapeurs-pompiers de l'Eure